

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 02588

Numéro SIREN : 432 600 328

Nom ou dénomination : HPP

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/010222

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/010222**
n°de gestion : **2000B02588**
n°SIREN : **432 600 328 RCS Lyon**

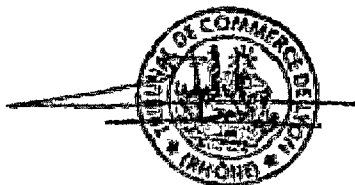
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 27/04/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

HPP - Société par actions simplifiée
2 avenue Lacassagne 69003 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5024893

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS HPP</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>2 avenue AVENUE LACASSAGNE 69003 LYON</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>4 3 2 6 0 0 3 2 8 0 0 0 2 0</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/03/2017</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	18 891	41 553
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		2 376 599
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		1 794 500
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières* BH	BI		4 047
TOTAL (II) BJ		BK	18 891	4 216 699	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY		30 000
		Autres créances (3) BZ	CA		12 029
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	122 049	3 574 789
	Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG		4 377 595
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		
TOTAL (III) CJ		CK	122 049	7 994 413	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Ecarts de conversion actif* (VI) CN				98 283	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO			1A	140 941	12 309 396
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS HPP		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 89 616)			DA	89 616	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	9 332	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	10 270 778	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	740 731	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	11 110 457	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	98 283	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	98 283	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	412 364	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	283 197	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 588	
	Dettes fiscales et sociales			DY	212 091	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	11 200	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	922 442		
Ecart de conversion passif* (V)			ED	178 213		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	12 309 396		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	902 597
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	378 755

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS HPP						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	285 862	FH		FI	285 862	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	285 862	FK		FL	285 862	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	16 385	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	302 247
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	86 394
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	3 756
	Salaires et traitements*						FY	138 983
	Charges sociales (10)						FZ	61 816
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	11 788
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	
	Autres charges (12)						GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	7
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	302 746
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GG	(499)
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	199 438
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	538 399
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	224 925
	Total des produits financiers (V)						GP	962 763
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	220 333
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	16 377
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	118 131
	Total des charges financières (VI)						GU	354 842
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	607 920	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	607 421	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HPP		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	300 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	300 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	213	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 048	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 262	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	296 737	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	163 428	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 565 011	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	824 279	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	740 731	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	16 385	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		213		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		3 048		
Produits des cessions d'éléments d'actif			300 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS HPP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2017, dont le total est de 12 309 397 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 740 731 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/07/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

 Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 681 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 89 616,00 euros décomposé en 89 616 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	66 122	98 283	66 122		98 283
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	66 122	98 283	66 122		98 283
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières		98 283	66 122		
Exceptionnelles					

HPP

Société par actions simplifiée au capital de 89 616 euros
Siège social : 2, avenue Lacassagne, 69003 LYON
432 600 328 RCS LYON

Tableaux financiers

Tableau financier	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
I – Situation financière en fin d'exercice			
a) Capital social	89 616	89 616	93 320
b) Nombre d'actions émises	89 616	89 616	93 320
c) Nombre d'obligations convertibles en actions			
II – Résultat global des opérations effectives			
a) Chiffre d'affaires hors taxes	285 863	264 018	268 549
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	915 947		284 293
c) Impôt sur les bénéfices	163 428		237 327
d) Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	740 731,36	- 194 202,02	46 798,63
e) Résultat distribué			
f) Participation des salariés			
III – Résultat des opérations réduit à une seule action			
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissement et provisions	8,40		0,50
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	8,26		0,50
c) Dividende versé à chaque action			
IV – Ventilation de la nature des actions			
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire			
b) Nombre maximum d'actions futures à créer			
c) Par exercice de droits de souscription			
V – Personnel			
a) Nombre de salariés	2	2	2
b) Montant de la masse salariale	138 983	106 377	108 445
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	61 816	45 917	46 131

22

HPP
Société par Actions Simplifiée au capital de 89 616 Euros
Siège social : 2, avenue Lacassagne
69003 LYON

432 600 328 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Mars 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé se trouve résumée ci-après, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat ainsi que leur évolution par rapport à ceux de l'exercice précédent, clos le 31 Mars 2016.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 Mars 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

ll

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement de notre chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé nous rassure sur le bien-fondé de notre politique commerciale que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Dettes fournisseurs (en €)				
Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/03/2016	4 347	/	/	/
31/03/2017	3 589	/	/	/

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 285 863 Euros contre 264 018 Euros lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 8,27 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 16 385 Euros contre 10 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 302 248 Euros contre 264 028 Euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 14,47 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 86 395 Euros contre 81 890 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 5,50 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 757 Euros contre 2 447 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 53,53 %.



Le montant des traitements et salaires s'élève à 138 983 Euros contre 106 377 Euros lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 30,65 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 61 816 Euros contre 45 917 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 34,62 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 2 personnes comme à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 11 789 Euros contre 4 946 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 7 Euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 302 746 Euros contre 241 577 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 25,32 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -499 Euros contre 22 451 Euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 607 921 Euros (-216 466 Euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 607 422 Euros contre -194 016 Euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 296 738 Euros contre -186 Euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 163 428 Euros contre un impôt sur les sociétés nul pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 740 731,36 Euros contre une perte de 194 202,02 Euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 Mars 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 12 309 396 Euros contre 11 530 683 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 6,75 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 740 731,36 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Mars 2017 de la manière suivante :

- Au compte « Autres Réserves »

pour

740 731,36 Euros

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/03/2014 :

50 000 Euros, soit 0,53579 Euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 Euros

Exercice clos le 31/03/2015 : Néant

Exercice clos le 31/03/2016 : Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7 640 Euros.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des trois derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Rémunération du Président

Nous vous proposons d'approuver la rémunération allouée au Président au titre de l'exercice écoulé.

Nomination des Commissaires aux Comptes

Les mandats de Monsieur Xavier BOUSQUET, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Société CAUDIREX, Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, et ceux-ci ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelés dans leurs mandats, nous vous proposons de nommer :



- la Société FIDEO, 100 Route de Paris, 69260 CHARBONNIERES LES BAINS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- la Société RSM CCI CONSEIL, 2 Bis Rue Tête d'Or, 69006 LYON, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de SIX (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 Mars 2023.

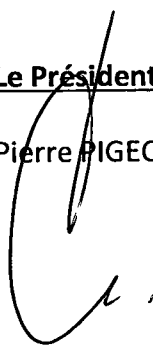
CONCLUSION

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président

Pierre PIGEON



432 600 328 RCS LYON

Certifié conforme
Le Président
Pierre PIGEON

Xavier BOUSQUET

Expert comptable Diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre de LYON
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE LYON

HPP – Page : 1

HPP

Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 89 616 euros

Siège social : 2 Avenue Lacassagne
69 003 LYON

RCS LYON : 432 600 328

Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Mars 2017

Xavier BOUSQUET

Expert comptable Diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre de LYON
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE LYON

HPP – Page : 2

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Mars 2017

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur :

- **Le contrôle des comptes annuels de la société HPP, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,**
- **La justification de mes appréciations,**
- **Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,**

relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre société. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1/ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

L'actif de votre société est constitué de titres et créances de participation pour une valeur de 4 216 699 euros.

Mes travaux ont consisté à effectuer des tests de valorisation pour m'assurer de la juste valeur de ces titres et créances à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3/ VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Craponne,
le 12 septembre 2017

Xavier BOUSQUET
Commissaire aux Comptes,

